

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 9 décembre 2020**

DEL.2020.12.09-018 - Décision modificative n° 2

L'an deux mil vingt, le neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace l'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

22 DEC. 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	AMRA Julia
AMRA Julia	X		

DEL.2020.12.09-018 - Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

Lors de ce Conseil Municipal, une délibération modifiant l'affectation du résultat 2019 laissait apparaître un excédent de fonctionnement de 2.90 € à intégrer au compte recettes 002 (résultat de fonctionnement reporté) il convient de d'augmenter celui-ci de 2.90 € compensé par une augmentation du compte dépenses 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) de la même somme.

Bordeaux Métropole nous réclamant un trop perçu de la taxe d'aménagement sur 2019 de 40 346,53 € et compte tenu qu'il s'agit d'un recette d'investissement de 2019, il est nécessaire d'augmenter le compte dépenses de la section d'investissement 10223-01 (TLE TLA) de 40 346,53 € compensés par une diminution du compte dépenses 2313-01 (Immobilisations en cours) de la même somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

✚ **DÉCIDE** d'approuver la décision modificative n° 2 ci-annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 9 décembre 2020

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

33312 Code INSEE	MAIRIE DE PAREMPUYRE BUDGET COMMUNAL M14-	DM n°2 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2,90 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2,90 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	2,90 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	0,00 €	2,90 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2,90 €	0,00 €	2,90 €
INVESTISSEMENT				
D-10223-01 : T.L.E.	0,00 €	40 346,53 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	40 346,53 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-01 : Constructions	40 346,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	40 346,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	40 346,53 €	40 346,53 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		2,90 €		2,90 €

(1) y compris les restes à réaliser